

ARAMITS • Le club du 3^e âge Sans pareil en deuil

Joseph Hourcourigaray n'est plus

Membre fondateur du club et figure du village, il était un vétéran du débarquement en Normandie.

L'assemblée générale du club du troisième âge Sans pareil (sur laquelle nous reviendrons dans une prochaine édition) venait de s'achever et tout se déroulait pour le mieux, à l'heure de passer à table. Hélas, la fête allait tourner court, puisqu'après avoir prononcé quelques mots, Joseph Hourcourigaray s'effondrait, victime d'un malaise cardiaque. Tous les efforts pour le ramener à la vie sont demeurés vains.

Âgé de 87 ans, Joseph Hourcourigaray était l'un des membres fondateurs du club, en même temps qu'une figure illustre du village d'Aramits. Engagé volontaire dès le début de la seconde

guerre mondiale, il participa à de délicates missions dans la marine, avant de rejoindre l'Angleterre.

Il y suivit de longues semaines d'entraînement avant de vivre, au sein des 177 Bécets verts du commando Kieffer, le débarquement du 6 juin 1944 en Normandie.

Il fut d'ailleurs blessé lors de ces combats et son engagement héroïque lui valut par la suite de très nombreuses distinctions. Il aimait à raconter ces événements et il le faisait toujours avec chaleur et modestie. Notre journal s'associe à la peine de ses proches, ainsi qu'à celle de ses amis du club Sans pareil.

BERNARD CABANUS

Joseph Hourcourigaray était une figure du village, et un vétéran du débarquement en Normandie. (Photo archives Bernard Cabanus)



NAVARENX

Bienvenue chez l'Alchimiste



Une boutique insolite et attrayante, ouverte dans un bâtiment historique. (Photo Jean Laplace)

Ici on prend le temps. Au grenier de la Porte Saint-Antoine, sur une ardoise d'écolier, Jean-Gaëtan Pelisse prévient le visiteur. Mieux vaut en effet ne pas se contenter d'un passage rapide dans l'antre de « l'Alchimiste », qui mérite autre chose qu'un simple coup d'œil.

Peintre, sculpteur, plasticien et philosophe, le nouveau maître des lieux se dit alchimiste (celui qui transforme) plutôt qu'artiste ou créateur. Il ne manque pourtant pas de talent, comme en témoignent ses peintures et d'étonnantes lampes en résine de synthèse sur socles de bois morts aux formes tourmentées.

Au bout des escaliers de pierre qui montent à la terrasse de la Porte Saint-Antoine, l'échoppe de l'Alchimiste recèle de nombreuses créations de bon goût, présentées par thèmes sous l'antique charpente du grenier. Il y a le coin du pèlerin, illustré par un tableau de Jean-Gaëtan Pelisse et des photos de Guillaume Langla ; l'espace « artistes locaux » (poteries, lampes, bronzes, petits meubles), celui des « artistes européens » (peintures, tapis espagnols), et des pensées, maximes et leçons à méditer ; si on veut bien s'en donner la peine, affichées sur les poutres du grenier.

Ouverte depuis le week-end de Pâques, l'échoppe de l'Alchimiste a été inaugurée en présence du maire Jean Baucou et du conseil municipal, chaleureusement remerciés par Jean-Gaëtan pour l'accueil réservé aux artisans d'art désirant s'installer à Navarrenx. Les chants du groupe béarnais Lous deus remparts et l'apéritif servi à de nombreux invités sur la terrasse qui domine le gave ont prolongé agréablement la soirée.

○ SAUCÈDE

Promenade découverte

Une promenade découverte est programmée le dimanche 20 avril. Au programme visite du pont du diable et du village de Herrère. Le retour s'effectuera par l'aérodrome. Rendez-vous à 14 h 30, place de l'église de Saucède. En cas de mauvais temps, prévoir des vêtements de pluie.

○ HERRÈRE

Nécrologie : Jeannette Legret

Jeannette Legret vient de nous quitter subitement, victime d'une maladie foudroyante. Âgée de 76 ans, elle était une femme très active et rien ne laissait entrevoir un départ si brutal. Une foule nombreuse l'a accompagnée en l'église du village avec sa famille, bien triste aujourd'hui de perdre une maman, une mamie, une amie. À ses 7 enfants et leurs familles Georges son compagnon, tous ceux que ce jour du journal présente en condoléances.

SUSMIOU • La cour administrative d'appel confirme le bon droit de la commune

Susmiou gardera sa taxe

La communauté de communes de Navarrenx ne peut revendiquer la taxe professionnelle du pôle de santé de Susmiou.

La justice administrative a tranché le 1er avril dernier. La communauté de communes du canton de Navarrenx ne peut prétendre à une taxe professionnelle de zone tirée du pôle de santé créé en 2004 par la municipalité de Susmiou.

C'est la conclusion de la cour administrative d'appel de Bordeaux qui a examiné un recours de la communauté de communes dans son audience du 4 mars dernier. Cette dernière avait demandé à la cour administrative d'appel d'annuler le précédent jugement du tribunal administratif de Pau. Par cette décision datant du 21 février 2006, la commune de Susmiou avait obtenu l'annulation de la délibération du 9 septembre 2004 du conseil communautaire qui instaurait une taxe professionnelle de zone sur la parcelle choisie par la commune pour y implanter un pôle de santé. Ce pôle, opérationnel depuis la mi-décembre 2004, a permis

d'accéder au vœu d'un groupe de médecins, kinés, podologue et infirmières de se regrouper dans un même ensemble immobilier. Ils ont fait le choix d'une commune périphérique au chef lieu de canton, où la plupart d'entre eux étaient précédemment installés, faute de s'être vu proposer une solution satisfaisante à l'intérieur des remparts de Navarrenx.

« Un abus de pouvoir »

On se souvient qu'en 2002, la municipalité de Navarrenx, appuyée par la communauté de communes (à laquelle Susmiou avait pourtant adhéré en 2001), avait fait capoter un projet d'installation à Susmiou de l'équipe médicale sur un premier terrain situé en bordure de la route départementale 936. En septembre 2004, alors que les travaux étaient bien avancés, Frédéric Fournier, alors maire de Susmiou, avait été choqué de la décision de la communauté de communes du

canton de Navarrenx. Celle-ci plaçait la parcelle accueillant le pôle de santé dans un ensemble où s'appliquait une taxe professionnelle de zone tombant dans l'escarcelle de la communauté. « On cible un terrain, vendu au prix de l'euro symbolique, qui accueille le projet de la commune pour lequel, on m'a mis des bâtons dans les roues. Ce projet n'a bénéficié d'aucune aide ni subvention », réagissait à l'époque Frédéric Fournier.

Dénonçant « un abus de pouvoir », du président de la communauté de communes Gaston Faurie, le maire avait obtenu en février 2006 l'annulation de la délibération. En mai suivant, la communauté de communes avait fait appel de ce jugement.

Un sentiment d'écoeurement

Pour appuyer sa décision rendue publique le 1er avril dernier, la cour d'appel a noté que « La communauté de communes du canton de Navarrenx n'a jamais géré une zone d'activité sur les parcelles où doit s'implanter ce centre médical ». La cour précise que la délibération de la communauté de communes était « entachée d'illegalité », et que c'est donc à bon droit que le tribunal administratif de Pau l'a annulée.

Frédéric Fournier avait fini par démissionner de son mandat de

maire le 11 mars 2007, à l'échéance du contrat de six ans passé avec les électeurs de sa commune. Une décision qu'il justifie par le sentiment d'écoeurement ressenti après l'échec d'un projet de centre culturel. Il incrimine la communauté de communes du canton de Navarrenx qui aurait mis autant de zèle à ne pas soutenir son projet de salle qu'à récupérer sa taxe du pôle de santé.

Bruno Lannes, qui l'a remplacé en mars 2007, réélu maire le mois dernier, se félicite du jugement de la cour administrative d'appel, qui pour lui clôt l'affaire : « C'est la tête baïlée et un litige entre nous dissipé, que nous revenons à la communauté de communes, décidés à la fois à participer aux décisions communautaires dans l'intérêt commun tout en restant vigilants puisque l'affaire présente tend à montrer que l'unanimité démocratique ne rime pas forcément avec légalité ». Bien qu'il regrette la décision sur le fond de la cour d'appel, Gaston Faurie, président de la communauté de communes du canton de Navarrenx, indique qu'à titre personnel, il ne souhaite pas aller plus loin : « Il faut aller dans le sens de l'apaisement. D'autant que les conseillers communautaires de Susmiou siègent à nouveau depuis un an ».

JEAN-MARC FAURE

ESTIALESCO

Les fêtes ce week-end

Le comité des fêtes prépare activement les festivités à venir. Au programme :

Samedi 19 avril. - 15 h, initiation à la « tecktonik ». Jeux gonflables. 17 h goûter offert par le comité des fêtes. 20 h, apéritif « Tapas y Musica ». 21 h, concert gratuit « La fabrique à swing ». 23 h, bal gratuit avec la sono « La Pitchoury ». De minuit à 1 h, Happy Hour.

Dimanche 20 avril. - 11 h, messe solennelle avec Les Chanteurs du Faget. 12 h, dépôt de gerbe au monument aux morts. 12 h 15, apéritif concert. 13 h, repas du village. Toute la journée : jeux gonflables avec château pour les enfants et tournoi de cotons tiges.



Le jeune comité attend les festayres de pied ferme. (Photo SA)